



Lundi 19 Octobre 2020

## **Point d'étape dans la gestion de la crise sanitaire du Covid 19 à Saint-Barthélemy**

Le Gouvernement français a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire français depuis le 14 octobre 2020. Cette décision a été prise compte tenu de la situation grave de l'épidémie de Covid 19 dans de nombreuses régions françaises, et notamment à Paris.

A Saint-Barthélemy, du 4 au 11 octobre, la situation était la suivante : trois cas positifs, aucun cluster. Aucune hospitalisation n'a dû être réalisée. Le taux de positivité était de 1,6% (nombre de personnes positives par rapport au nombre de tests réalisés), ce qui était le taux de positivité le plus bas en France.

La semaine dernière, la tendance était identique.

Pour rappel, Saint-Barthélemy est dotée de capacités de tests RT-PCR très élevées et a la capacité de réaliser jusqu'à 400 tests par semaine (l'équivalent de 4% de sa population) avec des résultats en quelques heures. Ces capacités, parmi les plus élevées dans le monde, ainsi que des protocoles sanitaires efficaces ont permis à Saint-Barthélemy de rouvrir ses frontières au tourisme international depuis le 15 juin 2020, et ce, sans que l'épidémie se développe sur son territoire.

Le Président de la Collectivité

Bruno MAGRAS

